



Le Comité Syndical prévu le lundi 25 mars 2013 n'a pas pu siéger pour délibérer, le quorum n'étant pas atteint.

2^{ème} réunion :

L'an deux mille treize, le 5 avril à 11 h, le comité syndical du PAYS SUD CHARENTE s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de Communes du Pays de Chalais sous la présidence de Monsieur AMBAUD Jean-Yves.

ETAIENT PRESENTS

CDC DU PAYS D'AUBETERRE : MM. AUDOIN, RINEAU, MONGET, RICHARD (délégué suppléant).

CDC des 4B : M. GAURIEAU, Mme IMBERT (déléguée suppléante), Mme LOZANO, M. LARGEAU, Mme PETIT, MM. HILLAIRET, FOUGERET, GARON, Mme AUBRIT, Mme BOISSEAU, Mme GEFFRE (déléguée suppléante), M. FAURE.

CDC DU PAYS DE CHALAIS : Mme BOURINET, MM. DUBREUIL, PAPILLAUD, THOMAS, Mme TUGAL, M. VALLET.

CDC DU MONTMORELIEN : Mme MANDIN, M. ROUMEGIERAS.

COMMUNES INDEPENDANTES : /

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme FLORENT Corinne du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente.

Ordre du jour :

1. Compte Administratif 2012

Dépenses de fonctionnement : 635 820,52 €

Recettes de fonctionnement : 687 396,24 €

excédent de fonctionnement de **51 575,72 €**

Dépenses d'investissement : 58 267,61 €

Recettes d'investissement : 33 825,82 €

déficit d'investissement de **24 441,79 €**

Les opérations de l'exercice 2012 se terminent sur un total de recettes de 721 222,06 € et un total de dépenses de 694 088,13 €

VOTE DU CA : UNANIMITE

AFFECTATION DU RESULTAT

Il convient d'ajouter les excédents reportés soit au 31/12/2012 :

Excédent de fonctionnement de 343 104,93 € et un excédent d'investissement de 106 654,10 €
total : 449 759,03 €.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012 par le doyen d'âge
« le compte de gestion établi par le trésorier est conforme au CA du syndicat »

VOTE : UNANIMITE

2. Budget Primitif 2013

Le Président expose aux membres du Comité Syndical :

- **les dépenses de fonctionnement** de la structure à hauteur de 0,92 € qui correspondent aux différentes charge (EDF, entretien, petit équipement, fournitures administratives, loyer, maintenance, assurance, frais de colloques, fêtes et cérémonies, publication, indemnité du comptable, affranchissement, télécommunication, adhésion APFP, Leader, frais de ménage)

- **les indemnités d'élus** : 1,14 €/hab

- **ingénierie** : 1,29 €/hab

Le Président rappelle que le contrat de travail de l'animateur santé se termine le 30 avril 2013. Proposition de prolonger le contrat pour une durée de 1 an soit jusqu'au 30 avril 2014 afin d'élaborer un Contrat Local de Santé.

VOTE reconduction du poste santé : UNANIMITE

- **actions menées par le Pays** : 4,31 €

ADIL : réduire les 3 permanences existantes sur le territoire à deux soit une sur Barbezieux, 1/2 sur Chalais et 1/2 sur Montmoreau : 5 142 €

Université de Pays : soutien financier à l'association afin de lui permettre d'assurer ses missions liées à des conférences 500 €

Fonctionnement de la Montgolfière : partenariat avec le foyer rural de Mainfonds pour les frais de fonctionnement de la montgolfière 1 600 €

Bourse Régionale Désir d'Entreprendre : dernière année de la dotation régionale report du solde à payer 150 432 €

CORDEE : dernière année de la dotation report du solde à payer 194 913 €

Valorisation des foires et marchés. : **4 000 €** financé à 80 % au titre du Contrat de Cohésion

Charte Paysagère : 1000 € Diffusion pour faire vivre la charte paysagère

Art Roman : Poursuite et fin de la réalisation des plaques signalétiques patrimoniales, Poursuite des outils de communication et d'animation, le Sud Charente fête l'Art Roman

27 109 € financé par LEADER, Région, Département au titre du Contrat de Cohésion et Département au titre du service patrimoine et les communes concernées soit un autofinancement de 1 000 €.

Comment continuer cette dynamique en 2014 ?

Exposition Orchidées : Inauguration des trois animations le 28/04 à Châtignac, le 25/05 à Ste Souline et le 9/06 à Bonnes : 1 000 €

Réalisation d'une bande dessinée sur la forêt : 18 750 € financé par Leader, Région et Département au titre du Contrat de Cohésion autofinancement de 3 750 €.

Contrat Local Initiatives Climat Programme Information Communication 2013 :

8 000 € financé par FREE, Département au titre du Contrat de Cohésion autofinancement de 1 600 €.

Charte Forestière : Report des tranches non consommées dépense 73 477 € financé par Leader et Région autofinancement 8 640 €

Actions santé 2013 : continuer à faire la promotion du territoire auprès des futurs médecins et des candidats à l'installation par la diffusion du dépliant réactualisé 1 000 €

Elaboration d'un Contrat Local de Santé

Le Président propose de fixer le montant de la participation à 5 € par habitant pour les quatre Communautés de Communes et les deux communes indépendantes.

EP3 M soutien financier : Le Président rappelle la délibération du 3 décembre 2012 de financer le projet tablettes numériques de l'association EP3M à hauteur de 27 600 € soit 0,68 €/hab pour les CdC des 4B, du Pays de Chalais, du Montmorélien et des communes de Rioux Martin et d'Yviers et de prendre la différence sur le compte de l'association Sud Chrente.Net.

Suite à la réunion de bureau du 18 mars 2013, il a été décidé d'accorder 5 479 € supplémentaire au titre du contrat de cohésion 2013 ce qui ramène une somme à financer à hauteur de 22 121 € au lieu de 27 600 € soit 0,4961 €/hab.

VOTE : UNANIMITE POUR TOUTES LES ACTIONS

3. Délibération Contrat de Cohésion 2013

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical la dotation annuelle de 50 000 € du Département au titre du Contrat de Cohésion.

Compte tenu des projets menés en 2013 par le Pays Sud Charente, de la demande de l'AAISC, de la Mission Locale et de L'EPN, le Président propose la programmation suivante :

4. QUESTIONS DIVERSES

Le 1^{er} janvier 2013 les communes de Chadurie et Voulgezac membres du Syndicat Mixte du Pays Sud Charente ont respectivement adhéré, l'une à la CdC Horte et Lavalette, l'autre à la CdC Charente Boème Charraud.

Suite à la loi du 16/12/2010 abrogeant l'article 22, la CdC Horte et Lavalette et la CdC Charente Boème Charraud se substituent aux communes de Chadurie et Voulgezac et deviennent adhérentes au Pays Sud Charente.

Après contacts avec les 2 CdC et avec un accord commun celles-ci vont délibérer pour ne pas adhérer au PAYS SUD CHARENTE.

DELIBERATION A PRENDRE AU PROCHAIN COMITE SYNDICAL (attendre pour délibérer les délibérations des CdC concernées)

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance.

